

Aide à l'accès à une complémentaire santé pour les personnes en difficulté

Que proposons-nous ?

- Des conseils adaptés aux besoins individuels des personnes en difficulté pour accéder à une complémentaire santé
- Une prise en charge immédiate sans visite médicale préalable
- Des tarifs préférentiels

Notre démarche :

- ➔ Obtenir des accords "groupe" avec des organismes proposant des contrats spécifiques
- ➔ Déterminer les besoins du bénéficiaire en fonction de ses ressources

Notre action est complémentaire de celle des professionnels.

Elle n'est en aucun cas en concurrence avec le secteur marchand.



Documents à fournir : *Attestation de droits à la Sécurité Sociale - Attestation Chèques Santé pour l'aide à la mutualisation - Relevé d'identité bancaire (compte courant obligatoire)*

Participation aux frais : *à AGIRsanté . (10€ à la mise en place du dossier - au 1/01/2009).*

Permanences :

BAYONNE	- Maison Diocésaine 10, av J. Darrigrand Salle Sainte Marthe 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de 9h30 à 11h30	05 59 59 00 48
	- Maison de la Vie Citoyenne 28 av Ursuyan POLO BEYRIS 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de 9h00 à 11h00	05 59 63 21 40
BIARRITZ	- Centre Social Maria Pia 6 allée du Chanoine Manterola 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de 9h30 à 11h30	05 59 43 81 53
HENDAYE	- Club du 3^{ème} âge Denak Lagun 1, rue Aizpurdi 1 ^{er} mercredi de 10h à 12h	05 59 20 53 40
St. J. de LUZ	- Centre Sagardian 32, av de Habas Tous les mardis de 16h30 à 18h30	05 59 08 04 04
URRUGNE	- CCAS (Mairie) 1 ^{er} mercredi de 15h30 à 17h	05 59 47 95 13

A la conclusion du contrat, les bénéficiaires sont en relation directe avec l'organisme de complémentaire santé

Documents à fournir : *Attestation de droits à la Sécurité Sociale - Attestation Chèques Santé pour l'aide à la mutualisation - Relevé d'identité bancaire (compte courant obligatoire)*

Participation aux frais : *à AGIRsanté . (10€ à la mise en place du dossier - au 1/01/2009).*

Permanences :

BAYONNE	- Maison Diocésaine 10, av J. Darrigrand Salle Sainte Marthe 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de 9h30 à 11h30 Maison de la Vie Citoyenne 28 av Ursuyan POLO BEYRIS 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de 9h00 à 11h00	05 59 59 00 48 05 59 63 21 40
BIARRITZ	- Centre Social Maria Pia 6 allée du Chanoine Manterola 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de 9h30 à 11h30	05 59 43 81 53
HENDAYE	- Club du 3^{ème} âge Denak Lagun 1, rue Aizpurdi 1 ^{er} mercredi de 10h à 12h	05 59 20 53 40
St. J. de LUZ	- Centre Sagardian 32, av de Habas Tous les mardis de 16h30 à 18h30	05 59 08 04 04
URRUGNE	- CCAS (Mairie) 1 ^{er} mercredi de 15h30 à 17h	05 59 47 95 13

A la conclusion du contrat, les bénéficiaires sont en relation directe avec l'organisme de complémentaire santé

Aide à l'accès à une complémentaire santé pour les personnes en difficulté

Que proposons-nous ?

- Des conseils adaptés aux besoins individuels des personnes en difficulté pour accéder à une complémentaire santé
- Une prise en charge immédiate sans visite médicale préalable
- Des tarifs préférentiels

Notre démarche :

- ➔ Obtenir des accords "groupe" avec des organismes proposant des contrats spécifiques
- ➔ Déterminer les besoins du bénéficiaire en fonction de ses ressources

Notre action est complémentaire de celle des professionnels.
Elle n'est en aucun cas en concurrence avec le secteur marchand.